EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
DU 28 NOVEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011/32

Vente des parts de la CCI Côte-d'Or au sein de la SAEM Beaune Congrès :
(Rapporteur : Président LAFORET)

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 14h15, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Patrick LAFORET, en présence de Jacques FEVRE, Chargé de mission "Développement Economique et Emploi" à la Préfecture de la Côte-d'Or, représentant Anne BOQUET, Préfète de la Région Bourgogne, Préfète de la Côte-d'Or.

. Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Côte-d'Or = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 49
. Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 31
. Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
. Majorité absolue des votants = 16

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Patrick LAFORET, Président
- Vincent JAUROU, 1er Vice-Président
- Bernard GUYOT, Vice-Président
- Daniel EXARTIER, Vice-Président
- Patrick JACQUIER, Vice-Président
- Marc SPIEGEL, Trésorier
- Bruno DORMOY, Trésorier Adjoint
- François ROSSIGNOL, Secrétaire

- Philippe ALIBERT
- Michel BERNARD
- Sylvain CAMOS
- David CARRETTE
- Gilles CLAVEL
- Jacques CLEREN
- Didier CONTREPOIS
- Alain DAUMAS
- Fabrice ENCINAS
- Claude ESCUDIER
- Patrick GRANDAY
- Georges GRENIER
- Youcef HAMOUDI
- Véronique JOBIC
- François LABET
- Vincent MARTIN
- Sylvie MASSU-du PARC
- Patrice MATROT
- Xavier MIREPOIX
- Stéphane MONTOUT
- Xavier MOREL
- Gérard MORICE
- Denis REGNAULT

Membres Titulaires excusés :

- Frédéric NAUDET, Vice-Président
- Jean-Pierre ROBERT, Vice-Président

- Frédérique BEAULIEU
- Stéphane BIDAULT
- Bruno CURTIL
- Benoît de CHARETTE
- Marc DEVIMES
- Michel FALCONNET
- Claude GUIU
- Alexandre JOLLY
- Vanessa LE MESNIL
- Didier LEVY
- Eric MONNOT
- Ludovic MOUNIER
- Fabrice PETOT
- Vincent STENGER
- Benoît WILLOT
- Michel ZAHRAI

EXPOSE DES MOTIFS

La CCI Côte-d'Or est actionnaire depuis 1990 de la SAEM Beaune Congrès de par la fusion avec la CCI Beaune.
La CCI Côte-d'Or détient 1 040 actions pour une valeur d'achat au bilan de 158 547 €.

De plus, la CCI a versé 352 157 € de subvention pour soutenir la constitution de la SAEM.

La Ville de Beaune a confié à la SAEM Beaune Congrès la gestion, par voie d'affermage, de l'ensemble immobilier du Centre International de Congrès et d'Exposition de Beaune.
La convention a été conclue du 15 novembre 1990 au 31 décembre 2010 et prolongée jusqu'au 31 décembre 2011.

La Ville de Beaune souhaite maintenant reprendre le contrôle de la gestion en confiant la gestion à une SPL (Société Publique Locale) qui entraîne l'obligation pour les actionnaires privés de devoir céder leurs parts.

Actuellement le capital de la SAEM Beaune Congrès est de 565 000 € composé de 5 650 actions de 100 €.
D'après une récente étude établie par un cabinet expert, il ressort une valeur de part estimée à 114 €, valeur à laquelle il convient de pratiquer un abattement de 20% soit 91.20 €.

Le Conseil d'Administration du 6 septembre 2011 a proposé une valeur de cession de 100 € soit la valeur nominale actuelle.

La CCI souhaite céder ces 1 040 parts au meilleur prix et au mieux de ses intérêts.

Ce dossier a été examiné le 14 novembre 2011 par le Bureau, lequel a donné un avis favorable à cette cession, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 23 novembre 2011.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION

CONSIDERANT la décision de la Ville de Beaune de confier la gestion du Centre International de Congrès et d'Exposition de Beaune à une Société Publique Locale,

CONSIDERANT l'obligation pour les acteurs privés de céder leurs parts,

CONSIDERANT la valeur de cession proposée de 100 € la part,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau en date du 14 novembre 2011,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 novembre 2011,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **DECIDE** de céder les 1 040 parts de la CCI 21 au meilleur prix et au mieux des intérêts de la CCI,

- **MANDATE** son Président pour négocier le prix de cession et effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

Pour copie conforme

Le Président, Le Secrétaire de séance,

Patrick LAFORET **François ROSSIGNOL**